

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 551

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« territoriales »

le mot :

« locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement rédactionnel. Cette disposition est la consécration législative d'une disposition réglementaire issue du décret n° 2019-439 du 14 mai 2019 relatif au Haut Conseil pour le climat qui emploie le terme « collectivités locales » et non « collectivités territoriales »